Rapport de l’atelier sur le suivi des recommandations du rapport EPU du Niger.

Palais des congrès de Niamey du 06 au 07avril 2012.

Avril 2012.

Du 06 au 07 avril 2012, se sont tenus au Palais des Congrès de Niamey, les travaux de l’atelier de suivi des recommandations de l’Examen Périodique Universel (EPU) adressées à l’Etat du Niger par le Conseil des Droits de l’Homme lors de son passage en février 2011. L’atelier a été placé sous le haut patronage de Son Excellence le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur BRIGI RAFINI.

L’atelier a enregistré une soixantaine de participants provenant de l’Administration Publique, les Institutions de la République, des membres du Comité interministériel de redaction des rapports initiaux et périodiques et celui de l’EPU, les agences du Système des Nations Unies et la Société Civile.

Cinq allocutions  ont marqué la cérémonie d’ouverture:

* Le mot de bienvenue de la Gouverneur de la Région de Niamey, Madame KANE AICHATOU BOULAMA;
* Le mot introductif du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Niger (SNU), Monsieur FODE NDIAYE;
* L’intervention du représentant de l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), Monsieur ISSA BOUBACAR;
* L’allocution de la Haut Commissaire adjointe aux droits de l’homme des Nations Unies, Madame KYUNG-WHA KANG ;
* Le discours d’ouverture du Premier Ministre, chef du Gouvernement, S.E.M BRIGI RAFINI.

Prenant la parole en premier, la Gouverneur de la région de Niamey a souhaité la bienvenue à la délégation du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme et a remercié les organisateurs d’avoir choisi Niamey pour abriter les travaux du présent atelier.

Quant au Coordonnateur Résident du SNU, il a axé son intervention sur l’intérêt qu’accordent les Nations Unies au nouveau mécanisme de dialogue des Etats avec le Conseil des Droits de l’Homme, et a salué la présence du Premier Ministre chef du Gouvernement à la cérémonie d’ouverture des travaux. Cette présence démontre l’engagement des plus hautes autorités nigériennes au respect des droits humains et de la « justice pour toutes et pour tous » a-t-il mentionné.

Abordant les recommandations faites au Niger lors de son passage à l’EPU en 2011, Monsieur FODE a noté avec satisfaction que certaines d’entre elles, connaissent déjà un début d’exécution et d’autres font l’objet de réflexion sur les stratégies à développer pour leur mise en œuvre. Il en est ainsi pour :

* Le processus de mise en place d’une commission nationale des droits humains dont le projet de loi a été adopté par le conseil des ministres ;
* L’élaboration des rapports sur la discrimination raciale, celui sur les droits civils et politiques et le document de base commun ;
* La sensibilisation et la formation sur le genre, les droits humains, les luttes contre les violences faites aux femmes et aux enfants, l’interdiction des violences sexuelles, l’exploitation des femmes et des enfants.

Aux fins de l’accélération de la rédaction des rapports et de la transmission de ceux qui sont en instance, le Coordonnateur Résident a recommandé au Gouvernement de continuer à apporter l’appui nécessaire au comité interministériel.

Le Coordonnateur Résident a terminé ses propos, en recommandant au gouvernement nigérien de soutenir le comité dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de l’EPU et des autres activités de promotion des droits humains.

Prenant la parole à son tour, le représentant de l’OIF, M.BOUBACAR ISSA ABDOURAHAMANE, a tout d’abord tenu à adresser les félicitations de l’OIF et de son Secrétaire Général aux autorités nigériennes pour l’initiative de cet atelier qui cadre avec les objectifs de son institution. Il a aussi relevé tout l’intérêt qu’accorde son Institution au mécanisme de l’EPU. Il a poursuivi en déclarant que l’OIF, en collaboration avec le Haut Commissariat aux Droits de l’Homme appuie la mise en œuvre des instruments et des mécanismes des droits humains. C’est ainsi qu’entre 2008 et 2011, l’OIF a, en plus des missions d’assistance technique auprès des pays, organisé en collaboration avec le Haut Commissariat aux Droits de l’Homme, trois séminaires francophones de haut niveau sur l’EPU, dont un dédié spécifiquement à la mise en œuvre des recommandations tenu en 2011 à Tunis.

Le représentant de l’OIF a ensuite rappelé que son Institution a apporté au Niger un appui technique et financier dans le processus d’élaboration du rapport EPU ainsi que dans la présentation en 2011 de son rapport devant le conseil des droits de l’Homme. Il a conclu en renouvelant la disponibilité de l’OIF à accompagner les efforts du Gouvernement pour la mise en œuvre des recommandations issues de cet examen.

La Haut Commissaire adjointe aux droits de l’homme a pour sa part, débuté son intervention en précisant les objectifs de l’EPU, tels que découlant de la résolution 60/251 de l’Assemblée Générale des Nations Unies, sa périodicité et le renouvèlement du cycle pour l’ensemble des 193 Etats Membres de l’ONU, dans le domaine des droits de l’homme. Le premier cycle de ce mécanisme a été formellement clos en mars 2012, a-t-elle indiqué.

Evoquant le passage du Niger à cet examen, elle a rappelé que sur les 112 recommandations qui lui ont été formulées, le Niger a accepté 106 et rejeté 06.

Elle a ensuite salué la volonté du Gouvernement Nigérien d’inscrire dans le plan d’action national, les recommandations de l’EPU et celles formulées par les organes des traités internationaux des droits de l’Homme et des Experts indépendants du CDH. Toutefois, devait-elle préciser, la mise en œuvre de ces recommandations nécessite l’engagement de toutes les parties prenantes (Gouvernement, Société Civile, Parlement, Appareil judiciaire et Communauté Internationale), et considération parmi les priorités de certaines d’entre elles qui sont les plus nombreuses et pertinentes, notamment celles se rapportant aux femmes et aux enfants.

Par ailleurs, Madame KYUNG-WHA, a encouragé les efforts entamés dans le processus de mise en place d’une Commission Nationale des Droits Humains conforme aux principes de Paris. Elle a aussi saisi l’occasion pour demander aux autorités nigériennes de lever les réserves formulées à la Convention sur l’Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l’égard des Femmes (CEDEF). Car selon l’oratrice, ces réserves contrastent avec la volonté fortement exprimée par l’Etat du Niger de concéder des droits égaux à toutes les Nigériennes et à tous les Nigériens. Elle a enfin réitéré la disponibilité du Haut Commissariat aux Droits de l’Homme à accompagner le Niger dans ce processus.

En ouvrant officiellement les travaux, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a de prime abord rassuré la Haut Commissaire adjointe aux droits de l’homme, que son appel a bien été entendu par les autorités nigériennes, avant de souligner aux participants le but poursuivi par la tenue du présent atelier. Cet atelier, a-t-il précisé, est une opportunité de mener des réflexions sur les actions à entreprendre dans le cadre d’un plan de suivi et de mise en œuvre des recommandations formulées à l’endroit du Niger lors de son passage à l’EPU en février 2011. Et la définition de ce plan d’action nécessite le concours de tous les acteurs étatiques et non étatiques, a-t-il mentionné.

Le Premier Ministre a par ailleurs, noté avec satisfaction que la plupart des recommandations formulées cadrent parfaitement avec les priorités du Gouvernement de la 7ème République qui a d’ores et déjà introduit des innovations majeures dans le domaine de la santé, de l’éducation, de l’accès à l’eau et à l’alimentation. Il a réaffirmé l’engagement de son Gouvernement à accompagner les actions que mènent au quotidien les acteurs des droits de l’homme au Niger.

Le Chef du Gouvernement a terminé son discours en adressant les remerciements du Gouvernement et du peuple Nigérien aux Partenaires Techniques et Financiers pour leurs efforts sans cesse renouvelés au profit du Niger, en particulier la Coordination du SNU, le Haut Commissariat aux Droits de l’Homme et l’OIF dont les appuis ont permis la tenue du présent atelier.

**I-** **Les communications**

1. **Présentation du contexte et des objectifs de l’atelier**.

Cette présentation a été faite par la Directrice Générale des Droits de l’Homme, Madame MAIGA ZEINABOU LABO, qui a fait la genèse du processus d’élaboration du rapport du Niger et de sa présentation en février 2011, à l’EPU, devant le Conseil des Droits de l’Homme.. L’acceptation par le Niger des 106 recommandations exprime l’engagement à les mettre en œuvre, a souligné Madame MAIGA.

Ces recommandations peuvent être regroupées autour de cinq thématiques que sont : les droits civils et politiques; les droits économiques, sociaux et culturels; les droits des femmes, des enfants et groupes vulnérables ; les organes des traités et l’interdiction de l’esclavage.

La Directrice Générale des Droits de l’Homme, a rappelé aux participants que les travaux de l’atelier doivent aboutir à l’élaboration des actions et activités prioritaires pour la mise en œuvre des recommandations acceptées avant le second passage du Niger prévu en février 2015.

Madame MAIGA a évoqué quelques exemples de recommandations qui ont été faites et qui sont relatives à la suppression de la peine de mort, à la levée des réserves sur la CEDEF, et l’adoption d’un code de statut personnel devant régir les relations familiales. Concernant la CEDEF, elle a rappelé que les cinq réserves formulées par notre pays visent les articles clés de la convention.

1. **Présentation de la matrice et de la coordination des travaux.**

Cette communication a été faite par M.ABOUBACAR MAMAN Gambo, de l’unité du Conseiller en droits de l’homme du Système des Nations Unies. Celui-ci en présentant la matrice a passé en revue les cinq colonnes qui la constituent à savoir : la thématique, les recommandations, les actions prioritaires, les activités et les observations ou commentaires. Il a ajouté que certaines colonnes n’ont pas été retenues car, le plus important de l’exercice consiste à identifier les actions prioritaires et les activités à mener.

Quelques questions d’éclaircissement ont été posées par les participants en vue de mieux comprendre la démarche à adopter.

1. **Présentation des instruments internationaux, procédures spéciales et organes des traités.**

Cette troisième et dernière communication a aussi été faite par M.ABOUBACAR MAMAN Gambo, qui, après avoir rappelé que le Niger est partie à la quasi totalité des instruments juridiques internationaux de promotion et de protection des droits de l’homme, a souligné le retard qu’il accuse dans la soumission des rapports aux organes des traités.

S’agissant des procédures spéciales, l’état des lieux montre l’insuffisance d’interaction entre le Niger et les procédures spéciales. Pourtant, ces mécanismes sont très utiles pour faire avancer les questions des droits de l’Homme dans le monde, a précisé l’orateur..

Une contribution a été enregistrée à la fin de cette communication sur le protocole additionnel à la Convention sur les Droits de l’Enfant concernant l’implication des enfants dans les conflits armés dont les instruments de dépôt de ratification par notre pays ont été reçus par le Secrétariat Général de l’ONU depuis le 19 janvier 2012.

Après ces différentes présentations, l’atelier s’est poursuivi avec les travaux de groupes.

**II Travaux en groupes**

Cinq groupes de travail ont été constitués ainsi qu’il suit :

* Groupe 1 : droits civils et politiques ;
* Groupe 2 : droits économiques, sociaux et culturels ;
* Groupe 3 : droits des femmes, des enfants et des groupes vulnérables ;
* Groupe 4 : organes des traités et procédures spéciales ;
* Groupe 5 : esclavage.

L’exercice a consisté, pour chaque groupe, à dégager les priorités et actions à mener à partir des recommandations adressées à l’Etat du Niger. Il faut noter que l’exercice a été compris de tous les groupes. Dans le souci de mieux identifier les priorités et actions issues des recommandations, il a été désigné au sein de chaque groupe des participants, des facilitateurs et des contributeurs en fonction de leur expertise et leur intérêt à la thématique .

Lors de la restitution des travaux de groupes, des suggestions et propositions d’amélioration du document ont été faites. Cependant, il convient de noter que le temps imparti n’a pas permis d’avoir un plan d’action finalisé.

C’est pourquoi, les participants à l’atelier ont recommandé l’organisation de réunions de travail afin de réunir toutes les données à intégrer dans le plan d’Action du suivi EPU . Enfin, un atelier de finalisation sera organisé pour valider le plan d’actions du suivi des recommandations de l’EPU.

A la clôture des travaux, le Conseiller en droit de l’homme du SNU a apprécié le travail fait et a souhaité la finalisation du plan d’action dans les plus brefs délais en vue de sa mise en œuvre. Il a aussi déclaré l’entière disponibilité de la Coordination du Système des Nations Unies au Niger à apporter son assistance dans ce processus.

Quant au représentant de l’OIF, il remercié les participants pour le travail abattu, qui selon lui, a permis aux participants de se réapproprier le rapport du Niger. Il a aussi émis le vœu de voir le plan d’action finalisé avant de mentionner l’entière disponibilité de l’OIF à accompagner les efforts fournis dans ce sens.

En prenant la parole à son tour, la Directrice Générale des Droits de l’Homme a, elle aussi, remercié tous les participants de l’atelier pour le travail abattu en deux jours. Elle a souligné que le travail va continuer en vue de la finalisation du plan d’action.  Tout en souhaitant aux participants un bon retour dans leurs foyers, la Directrice Générale a déclaré clos, les travaux de l’atelier sur le Suivi des Recommandations du Rapport EPU du Niger.

**Les rapporteurs généraux :**

* **Monsieur SIDI OUMAR (MAE/C/IA/NE)**
* **Madame RABIOU ASSETOU MODIBO TRAORE (MJ).**